

## Directives BRDV-S301

### BRDV-S301

#### Formulaire d'enregistrement de financement - transferts CRSNG, CRSH, IRSC – FRQ-NT, FRQ-SC, FRQ-S

Puisque les lettres de transfert interinstitutionnel des universités et des centres hospitaliers sont très explicites en ce qui a trait aux renseignements de base sur la subvention, le formulaire BRDV-S301 constitue un condensé d'informations complémentaires qui permettront au Bureau Recherche - Développement - Valorisation (BRDV) et à la Direction des finances de procéder à l'ouverture des projets Synchro avec tous les certificats nécessaires.

#### CERTIFICATIONS

- EN ÉTHIQUE HUMAINE : chaque financement doit faire l'objet d'émission d'un nouveau certificat. *Veuillez communiquer avec votre comité sectoriel d'éthique de la recherche (CÉR).*
- EN DÉONTOLOGIE ANIMALE, si le nouveau financement est couvert par un protocole existant : *envoyez un formulaire CDEAF6 rempli et signé au Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA) ou le CEUAF6 au Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA)* pour les aviser du nouveau financement lié à ce protocole.
- EN CAS DE RISQUES BIOLOGIQUES : *veuillez communiquer avec la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS)* – Division santé et sécurité au travail.

**N. B. Aucun projet Synchro ne sera ouvert sans la certification requise.**

#### SIGNATURES

Les signatures du chercheur et de la direction du BRDV sont nécessaires pour garantir la validité des informations soumises. La signature du vice-doyen à la recherche ou du directeur de département est nécessaire seulement dans les cas de financement de plus de 50 000 \$ ou si des conditions particulières s'appliquent.